

Accueil - Admissions
Tél. 03 88 64 61 00

Le Directeur

à

Monsieur ISMAIL RUSTEM
D-99109 BERLIN
ALLEMAGNE

Objet : Notification d'une hospitalisation à la demande d'un tiers

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous avez été admis(e) à l'EPS ALSACE NORD en hospitalisation à la demande d'un tiers le 16-05-2009 selon l'article L 3212-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Conformément à l'article L 3211-3 du Code de la Santé Publique, je vous informe que vous disposez du droit :

- de communiquer avec les autorités administratives et judiciaires ;*
- de prendre conseil d'un médecin ou d'un avocat de votre choix ;*
- d'émettre ou de recevoir des courriers ;*
- de consulter le règlement intérieur de l'Etablissement ;*
- d'exercer votre droit de vote si tant est que vous n'êtes pas placé(e) sous tutelle;*
- de vous livrer aux activités religieuses ou philosophiques en fonction des possibilités existantes au Centre Hospitalier.*

Voies de recours et délais :

Si vous contestez le bien-fondé de cette décision, vous pouvez, conformément au Code de la Santé Publique :

- saisir la Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques de STRASBOURG*
- vous pourvoir sur simple requête auprès du Procureur de la République de STRASBOURG*
- vous pourvoir par simple requête devant le juge des libertés et de la détention du Tribunal de Grande Instance de STRASBOURG.*

Si vous contestez la légalité de cette décision, vous pouvez former un recours dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente notification auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Veillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE DIRECTEUR,



Le Directeur Adjoint
R. NETHING